



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (PERMIS OU CERTIFICAT)

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Jean Stas 21 - 23A
- Identité du demandeur : Base Drinks - Monsieur Dirk De Leeuw
- Demande de : permis d'urbanisme PU2025-71: modifier l'utilisation du rez-de-chaussée de commerce de biens à bar (n°21 Jean Stas), les façades (n°21/23A Jean Stas), placer une hotte et des pompes à chaleur

Nature de l'activité principale : commerce

Zone : PRAS : zone mixte

- ☐ en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
- ☒ en liseré de noyau commercial
- ☐ en point de variation de mixité
- ☐ le long d'un espace structurant

PAD / PPAS : /

RCU : Règlement terrasses et occupations privatives de la voirie "QUARTIER LOUISE"

Règlement communal sur les Bâtisses

Zone de protection : /

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription particulière 3.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- application de l'art. 126§11 du CoBAT (dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - éléments techniques)

L'enquête publique se déroule à partir du **06/05/2025** et jusqu'au **20/05/2025** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier est consultable en ligne
https://openpermits.brussels/fr/enquetes_publicques

Le dossier est également consultable, exclusivement sur rendez-vous pris par téléphone au 02/536.02.15 ou par mail : urbanisme.1060@stgilles.brussels au plus tard la veille avant 16h à l'administration communale, dans les limites des disponibilités ; des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus également et exclusivement sur rendez-vous :

- À l'adresse suivante : Service de l'urbanisme, place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis entre 8h et 11h et le mardi entre 15h et 20h

Nous vous encourageons vivement à privilégier la consultation du dossier sur le site

openpermits.brussels/fr/enquetes_publicques

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins
 - o À l'adresse mail : urbanisme.1060@stgilles.irisnet.be
 - o à l'adresse postale : Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Oralement et exclusivement sur rendez-vous, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne souhaitant être entendue par la commission de concertation devra le formuler expressément dans ses observations ou réclamations.

La commission de concertation se tiendra le mardi 03 juin 2025 entre 8h et 19h.

Le lieu sera précisé dans la convocation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Saint-Gilles le 24/04/2025

Le Secrétaire communal ff.,

Stéphanie BOSMANS

Par le Collège,

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée,

Catherine MORENVILLE,
Echevine de l'Urbanisme.